



CLUB D'INVESTISSEURS IMMOBILIER DES ANTILLES

Chers Membres, Chères Mesdames, Chers Messieurs

Le Club d'Investisseurs Immobiliers des Antilles (C2IA)
a le plaisir de vous convier à sa

RÉUNION THÉMATIQUE :

"LA RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS"

animée par **Maître Taniev LABÉJOF**, avocat en droit de la
construction, droit immobilier et droit des affaires,



le Vendredi 28 Octobre 2016 de 19h00 à 20h30
Salle Présidentielle du Simon Hôtel
(Fort-de-France).

Merci de bien vouloir confirmer votre participation par email :

clubimmobilierdesantilles@gmail.com

avant le mercredi 26 octobre 2016.

PAF: 30 €*

**hors membres privilégiés*

Cordiales salutations,
Le secrétariat du C2IA

Invitation ATELIER-DEBAT

Objectifs

- distinguer les acteurs et les régimes de la construction,
- maîtriser les articulations entre les différentes responsabilités,
- savoir réagir lors de la manifestation d'un désordre ou en cas de retard.

Programme

I. Introduction : les notions de constructions et de constructeurs

- A. Les différents contrats de construction
- B. Qui a la qualité de constructeur / entrepreneur ?

II. Les différentes garanties et responsabilités

- A. La responsabilité contractuelle pour faute
- B. La responsabilité civile décennale
- C. La garantie de parfait achèvement
- D. La garantie biennale de bon fonctionnement
- E. La garantie de livraison
- F. Les pénalités de retard
- G. Cas pratiques

Annnonce de la seconde réunion thématique sur ce volet "Les assurances obligatoires en construction"

III. Les assurances obligatoires en construction et leur traitement

- A. L'assurance dommages-ouvrages
- B. L'assurance responsabilité civile décennale